



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°40  
Réunion du 12 juin 2025

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présent(e)s :** Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)  
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

**Excusée :** Mme LOMON

**Assistent :** Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

**Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).**



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

Recherche

## GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3 <sup>ème</sup> vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINES du 06/06/2025 au 12/06/2025</b>					
Dossier N°634	10/06/2025		3CD	Suite au forfait général de l'équipe de VILLENEUVE LA GARENNE AM qui un remanié le classement et qui impacte une éventuelle montée en ligue dans ce championnat départemental SENIORS FEMININES.	La 3CD décide que la rencontre ci-dessous se jouera <b>SAMEDI 14 JUIN 2025 à 14h00</b> <b>vu que le District doit transmettre les classements à la Ligue le lundi 16 juin 2025</b>  <b>SENIORS FEMININES D1 – n°28259694694 FC BLR 1 / SURESNES JS 1</b>

## II. FDM/FMI MANQUANTES

### • DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule B	31/05/2025	29727666	1	Asnieres Futsal 92	1	Ass. Futsal Courbevo

### • CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante A	17/05/2025	53097887	24	Asnieres Fc	24	Colombienne Foot Es
U18f À 8	Poule Unique	17/05/2025	29727389	1	Plessis Robinson Fc	1	Vanves Stade

#### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

## II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### • DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U11	Poule D	29740967	3	Asnieres Fc	1	Fc Blr	24/05/2025
Critérium U11	Poule E	29741165	4	Asnieres Fc	2	Fc Blr	24/05/2025
CritU12Espoir	Poule C	29743058	22	Asnieres Fc	21	Vanves Stade	24/05/2025
Critérium U10	Poule B	29736363	27	Boulogne Bil. Ac	23	Racing Club France	24/05/2025
Critérium U12	Poule J	29748738	23	Csm Clamart Foot	23	Montrouge F.C. 92	24/05/2025
Critérium U11	Poule K	29742680	3	Chaville Fc	3	Malakoff Usm	24/05/2025
Critérium U10	Poule J	29739888	23	Clichy S/Seine U.S.	23	Colombienne Foot Es	24/05/2025
Critérium U10	Poule G	29739615	23	Fc Blr	23	Antony Foot Evolutio	24/05/2025
Critérium U12	Poule G	29745589	22	Fc Blr	24	Boulogne Bil. Ac	24/05/2025
Critérium U12	Poule B	29743592	23	Gennevilliers Csm	22	St Cloud Fc	24/05/2025
Critérium U12	Poule C	29743738	24	Gennevilliers Csm	23	St Cloud Fc	24/05/2025
Crit U13 Label	Poule A	29740696	1	Sevres F.C. 92	2	Bagneux Com	24/05/2025
Critérium U13	Poule E	29741990	2	Suresnes J.S.	1	Ville D'Avray Us	24/05/2025
Critérium U13	Poule F	29742081	3	Suresnes J.S.	2	Ville D'Avray Us	24/05/2025
Critérium U13	Poule B	29741239	1	Aca	3	Bagneux Com	31/05/2025
Critérium U13	Poule A	29741048	5	Racing Club France	5	Nanterre Es	31/05/2025

• **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U11	Poule G	29741516	5	Issy Fc	5	Nanterre Es	17/05/2025
Critérium U11	Poule H	29741724	6	Issy Fc	6	Nanterre Es	17/05/2025
Critérium U13	Poule C	29741605	2	Levallois Sc	1	Montrouge F.C. 92	17/05/2025
Critérium U13	Poule D	29741813	3	Levallois Sc	2	Montrouge F.C. 92	17/05/2025
Critérium U12	Poule B	29743587	22	Voltaire Chat. M. Ss	23	Meudon A.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule F	29744500	23	Racing Club France	23	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule G	29745584	24	Racing Club France	24	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule H	29745689	25	Racing Club France	25	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025

**Article 44 - FEUILLES DE MATCHS**

**44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.**

**44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :**

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,

- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

**FICHES DEFI TECHNIQUE**

• **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**U12 Espoir Poule C**

24/05/2025 n°29743057 AS ARARAT ISSY 1 / FONTENAY AUX ROSES 1

24/05/2025 n°29743058 ASNIERES FC 2 / VANVES STADE 1

**U13 Label Poule A**

24/05/2025 n°29740698 BOULOGNE BIL. AC 2 / CSM CLAMART FOOT 1

**U13 Label Poule B**

24/05/2025 n°29740876 RACING CLUB FRANCE 2 / NANTERRE ES 2

• **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

**U12 Espoir Poule A**

17/05/2025 n°29742764 BAGNEUX COM 2 / BOULOGNE BIL. AC 2

**U12 Espoir Poule B**

17/05/2025 n°29742944 NANTERRE ES 2 / ST CLOUD FC 1

17/05/2025 n°29742945 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / RACING CLUB FRANCE 2

**U12 Espoir Poule C**

17/05/2025 n°29743053 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1

17/05/2025 n°29743054 PLESSIS ROBINSON FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 2

**U13 Label Poule B**

17/05/2025 n°29740870 SURESNES J.S. 1 / GARENNE COLOMBES AF 1

17/05/2025 n°29740872 NANTERRE ES 2 / ST CLOUD FC 1

17/05/2025 n°29740873 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / RACING CLUB FRANCE 2

# FICHES PLATEAUX

- **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

**Plateau U9**

24/05/2025 VILLENEUVE LA GARENNE  
24/05/2025 RACING CFF  
24/05/2025 COLOMBES LSO  
24/05/2025 CHATILLONNAIS SCM  
24/05/2025 JEUNES D'ANTONY  
24/05/2025 ST CLOUD  
24/05/2025 JSC NANTERRE

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

**Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :**

**Plateau U6**

17/05/2025 JSC NANTERRE  
17/05/2025 NANTERRE ES  
17/05/2025 ASNIERES FC  
17/05/2025 VANVES STADE

**Plateau Futsal U10/U11**

17/05/2025 PUTEAUX FUTSAL  
17/05/2025 CHATILLON AS FOOT EN SALLE  
17/05/2025 GENNEVILLIERS SOCCER

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*